

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N°39/2025

Marchés publics : 1.1.9 : Mission de contrôle technique pour la construction de Vestiaires et d'une Salle de réception

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- VU le code de la commande publique
- VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du Conseil Municipal,
- VU la délibération n° 19/2020 du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de Maire de la commune,
- VU la délibération n° 29/2020 du conseil municipal du 27 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT le projet de construction de nouveaux vestiaires et d'une salle de réception sur le site du Stade Jean Vidal,
- CONSIDERANT que l'étude et la réalisation du projet de construction nécessitent la mise en place d'une mission de contrôle technique,
- CONSIDERANT la proposition de la société APAVE – 9 rue François Arago – 81000 ALBI,
- CONSIDERANT que l'offre présentée par la société APAVE est techniquement et financièrement satisfaisante,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De confier la réalisation d'une mission de contrôle technique relative à la construction de nouveaux vestiaires et d'une salle de réception sur le site du Stade Jean Vidal, à la société APAVE sise 9 rue François Arago – 81000 ALBI.

ARTICLE 2 : Le contrat comprend les missions suivantes :

- L, LE, SEI, Hand-ERP, ATT HAND en tranche ferme pour un montant de **8590 € HT**
- et la mission AV en tranche optionnelle pour un montant de **360 € HT**.

ARTICLE 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Elisabeth CLAVERIE



Certifié exécutoire

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.